



Psychiatres en temps de pandémie

Alison Freeland, BSc, MD, FRCPC, FCPA¹; Gary Chaimowitz, MB ChB, FRCPC, DFCPA²

Une déclaration de principe élaborée par le Comité des normes professionnelles et de la pratique de l'Association des psychiatres du Canada (APC) et approuvée par le Conseil d'administration le 26 juin 2020.

Le Canada et le monde entier sont aux prises avec une pandémie causée par un nouveau coronavirus, la COVID-19. Une pandémie est définie comme étant la propagation mondiale d'un problème de santé. Bien que le monde ait connu nombre de pandémies au cours des siècles, plus récemment la pandémie du SARS de 2002, l'ampleur de la pandémie COVID-19 actuelle a radicalement bouleversé la vie de millions de gens, et aura vraisemblablement des répercussions durables sur la vie quotidienne.

Au niveau systémique, les pandémies ont le potentiel de provoquer des répercussions macro-économiques significatives. Par conséquent, elles ont donné forme aux politiques et ont altéré les sociétés. Par anticipation et par nécessité, les dirigeants adoptent une structure de commande et de contrôle très semblable à celle utilisée en temps de guerre. Cette approche comporte une certaine logique, car le débat, la réflexion et le questionnement peuvent ralentir dangereusement une réponse efficace à la pandémie. Cette approche est visible dans l'administration fédérale, provinciale et municipale, et est souvent adoptée par les systèmes

de santé, où des « centres de commandement » sont aménagés dans les hôpitaux pour faciliter la prise de décisions rapide, le redéploiement des ressources humaines et les stratégies de communication en cascade. Les arguments utilitaires se multiplient en force, et les droits et problèmes individuels peuvent être relégués à l'arrière-plan à moins qu'on n'accorde une attention minutieuse aux processus en développement qui assurent le contrôle et le contrepois appropriés entre les besoins d'un grand nombre et les droits de la personne.

Au niveau individuel, l'impact de la COVID-19 peut avoir des effets considérables du point de vue développemental, interpersonnel et émotionnel. Au sommet de la pandémie, nous avons tous été sujets à un changement énorme et abrupt de ce que nous connaissions comme étant notre vie quotidienne. Le chômage, le redéploiement, les fermetures temporaires et le télétravail ont chambardé nos manières habituelles dans le monde des affaires et causé une instabilité économique dans de nombreux ménages. Les fermetures d'écoles ont joué sur le développement éducatif et social de nos jeunes. Bien des personnes ont été aux prises avec l'isolement social et la solitude, et la

¹ Doyenne associée, Éducation (régional), Faculté de médecine, Université de Toronto, Toronto, Ontario; Vice-présidente, Éducation, affaires universitaires et relations avec les patients, Trillium Health Partners, Mississauga, Ontario; Professeure agrégée, département de psychiatrie, Université de Toronto, Toronto, Ontario.

² Chef de service, psychiatrie légale, St. Joseph's Healthcare, Hamilton, Ontario; Professeur, département de psychiatrie et neurosciences du comportement, Université McMaster, Hamilton, Ontario.

© Association des psychiatres du Canada, 2020. Tous droits réservés. Ce document ne peut être reproduit intégralement ou en partie sans la permission écrite de l'APC. Les commentaires des membres sont les bienvenus et seront acheminés au conseil ou au comité approprié de l'APC. Veuillez adresser toute correspondance et demande d'exemplaires au président, Association des psychiatres du Canada, 141, av. Laurier Ouest, bureau 701, Ottawa ON K1P 5J3; tél. : 613-234-2815; téléc. : 613-234-9857; courriel : president@epa-apc. No de référence 2020-39s.

Avis : L'Association des psychiatres du Canada a comme politique de réviser chaque énoncé de principe, déclaration de politique et guide de pratique clinique tous les cinq ans après la publication ou la dernière révision des documents. Tout document qui a été publié plus de cinq ans auparavant et dans lequel il n'est pas mentionné explicitement qu'il a été révisé ou conservé à titre de document officiel de l'APC, soit révisé ou tel que publié à l'origine doit être considéré comme un document de référence historique uniquement.

disponibilité des soutiens habituels et des exutoires émotionnels, physiques et créatifs a diminué ou cessé. Il reste à voir comment ce phénomène a touché le bien-être mental de nos communautés, mais l'histoire nous dicte qu'il y aura des conséquences, et que le besoin de soutien de la santé mentale et de traitements de la maladie mentale sera essentiel.

En temps de pandémie, planifier le rôle des psychiatres ne semble pas souvent de première importance, alors que le rôle des soins intensifs, de l'urgence, de la santé publique et des experts des maladies infectieuses est essentiel à la survie. Dans bien des cas, les cliniques ambulatoires de santé mentale ont fermé ou sont passées à une plateforme uniquement virtuelle. Malgré tout, les psychiatres sont demeurés engagés à assurer la continuité des soins pour les patients et les familles déjà aux prises avec des problèmes de santé mentale et d'abus de substances, et ont assumé le besoin d'être prêts à évaluer et traiter les personnes qui peuvent subir l'effet des répercussions de la pandémie.

Les psychiatres occupent une position unique pour offrir un soutien spontané et des soins directs aux prestataires de soins de santé qui sont en première ligne de la pandémie. Ils sont également en mesure de prodiguer des conseils d'experts et de promotion de la défense des intérêts aux dirigeants des soins de santé qui planifient des stratégies de bien-être et des outils de résilience nécessaires à maintenir leurs effectifs face à la nouvelle normalité de la prestation des soins. Les psychiatres seront particulièrement efficaces pour offrir ces services s'ils peuvent comprendre certaines des tendances et des tensions qui sont générées tant au niveau systémique qu'individuel en temps de pandémie. À cette fin, l'Association des psychiatres du Canada adopte la position suivante.

En temps de pandémie, les psychiatres canadiens s'assureront qu'ils :

1. Sont impliqués et formés en matière de processus, de politiques et de pratiques exemplaires pandémiques et post-pandémiques, afin de plaider efficacement en faveur de décisions fondées sur des données probantes qui influencent la prise en charge et la prestation des traitements et des soins.
2. Demeurent capables de prodiguer des soins de continuité, en apprenant et en se formant sur toutes les plateformes de prestation de soins disponibles,

qui peuvent contrebalancer leurs propres préoccupations de santé et de sécurité avec le besoin de maintenir le traitement et les soins aux patients et à leur famille.

3. Soutiennent leurs collègues d'autres spécialités en contribuant directement aux soins des patients hors de leurs champs de pratique habituelle quand surviennent des besoins urgents, et en prodiguant des conseils à ceux qui souffrent de stress ou d'épuisement professionnel attribuable à la surcharge de travail liée à une pandémie.
4. Continuent à protéger les droits et les intérêts des patients nécessitant des soins psychiatriques en prenant la défense de leurs besoins, en particulier quand les arguments utilitaires ne sont pas contrebalancés par une reconnaissance du devoir de diligence pour des groupes de patients individuels.
5. Tiennent leurs organisations professionnelles et leurs milieux de travail responsables des processus décisionnels, qui se réfèrent aux standards éthiques pour produire des approches réfléchies, fondées sur des principes.
6. Demeurent vigilants en faisant en sorte que les cliniciens et la direction des soins de santé incarnent le professionnalisme en travaillant à résoudre les conflits qui peuvent survenir dans un environnement de travail stressant.
7. Continuent à modéliser que la médecine tient tant de l'art que de la science. La chaleur humaine, l'empathie et la compréhension sont d'importants attributs dans les échanges avec les patients et les uns avec les autres, en période de stress exceptionnel.

Références

1. Grennan D. What is a pandemic? JAMA. 2019;321(9):910. doi:10.1001/jama.2019.0700.
2. Nicola M, Alsaifi Z, Sohrabi C, et al. The socio-economic implications of the coronavirus pandemic (COVID-19): A review. Int J Surg. 2020;78:185–193. doi:10.1016/j.ijssu.2020.04.018.
3. Rajkumar RP. COVID-19 and mental health: A review of the existing literature. Asian J Psychiatr. 2020;52:102066.
4. Banerjee D. The COVID-19 outbreak: Crucial role the psychiatrists can play. Asian J Psychiatr. 2020;50:102014. doi:10.1016/j.ajp.2020.102014.
5. Shalev D, Shapiro PA. Epidemic psychiatry: The opportunities and challenges of COVID-19. Gen Hosp Psychiatry. 2020;64:68–71. doi:10.1016/j.genhosppsy.2020.03.009.